

Situation sanitaire : situation pour le moment stabilisée au niveau du département.

338 hospitalisations, 47 réanimations, 70 % d'occupation des lits. Taux d'incidence à 201 sur 100000 (en baisse)

Au niveau de la DDFIP : 2 cas positifs

Les consignes ont été rappelées récemment (gestes barrières).

Restauration collective : diminution de la jauge. Consignes affichées.

Les masques « artisanaux » sont à proscrire. Nouvelle livraison prévue en mars (approvisionnement préfecture). Pour les agents nouvellement arrivés (stagiaires ou emplois PACTE), dotation de masques sera faite.

Télétravail : 34 % de télétravailleurs lundi. Les consignes sont données au plus haut niveau pour favoriser le télétravail (50 % attendu). Une vingtaine d'appareils vont être déployés dans les prochains jours (en sus des 20 postes pour le moment dévolus à la formation ROC-SP). La BCR sera pourvue en matériel plus récent tout comme certaines trésoreries.

Taux d'équipement de 60 %.

Il n'y aurait plus de personnel en attente d'être équipé en poste de télétravail (après validation par les chefs de service). Les demandes sont satisfaites dans la foulée.

Refus de télétravail : il n'y a plus de convention passée pour le moment. Cependant, une fiche indique le dispositif qui sera mis en place après le protocole sanitaire. Les principes sont à peu près toujours les mêmes. Réserves sont cependant faites par les chefs de service sur les agents nouvellement en poste. L'agent doit être autonome. En cas de refus, l'agent peut toujours déposer un recours. La procédure est contradictoire.

Préconisations : au moins trois jours. On doit poursuivre le déploiement.

Il faut garder le contact avec les personnes en télétravail (personnes fragiles).

Dans le cadre du télétravail, y a-t-il une obligation de productivité ? Non, mais un suivi de l'activité est effectué de la même façon qu'en présentiel. Il n'y a pas de raison qu'un agent en distanciel en fasse plus ou moins qu'un agent en présentiel. Le mode de pilotage évolue avec le télétravail. Il ne faut pas tomber dans le flicage permanent. Une feuille de route doit être établie.

Droit à la déconnexion : les applications sont fermées à des heures raisonnables. Pour le moment, aucun agent n'a été recensé comme « épuisé au travail ». On est loin d'être dans une situation de crise absolue. Il n'y a pas de flicage sur le sujet au niveau de la Direction. Les mails envoyés en dehors des horaires normaux de service doivent être exploités le lendemain.

Pas de difficultés de nettoyage ou d'approvisionnement connues.

En ce qui concerne les conditions météo : il n'y a pas eu d'alerte météo de la préfecture. Manque de réactivités de la DDFIP54.

Déneigement des parkings : opération en cour sur le parking de la Cité.

Ordre du jour du CTL : Nouvelles modalités d'accueil (le service +). Un débat général (prospectif) aura lieu la semaine prochaine. D'autres rendez-vous seront évoqués entre autres, un groupe de travail sur le sujet.

Déploiement sur ROC-SP : la bascule des créances RAR est faite. Cela se passe plutôt bien. Le sujet sera abordé lors du prochain CT.

Fonds de solidarité : centre de contact et situation tendue (gestion des demandes « fonds de solidarité » de décembre). Dégradation de la qualité des appels. Ce point sera abordé aux prochains CT et CHSCT.